

Mais la bourgeoisie poursuit avec persévérance son plan de liquidation de sa propre démocratie.

Dans ces conditions le Parti donne une place importante à la lutte pour les revendications démocratiques. Tout d'abord parcequ'il ne se désintéresse pas des formes que prend la domination de la bourgeoisie. Les restrictions aux libertés démocratiques sont une entrave considérable au développement de sa propagande et aussi parceque notre Parti considère que la lutte pour les revendications démocratiques dans la masse ou elle oppose les masses travailluses à la bourgeoisie, doit d'être un obstacle à l'action révolutionnaire préparée au contraire l'action extra-parlementaire. C'est pourquoi dès septembre 1944, sous le règne de l'Assemblée Consultative notre parti mettait en avant le mot d'ordre d'Assemblée Constituante, c'est pourquoi il a lutté pour que cette Constituante soit souveraine, c'est pourquoi il a dénoncé toutes les mesures anti démocratiques dans les deux textes constitutionnels successifs.

Mais ce qui distingue notre Parti des organisations de planant sur un plan démocratique formel, c'est d'abord qu'il lie étroitement les revendications démocratiques aux revendications transitoires de caractère économiques, qu'il s'efforce à tout moment de montrer la liaison entre les deux sortes de mots d'ordre d'action dirigés contre le même adversaire. C'est ensuite que les mots d'ordre qu'il met en avant n'ont pas seulement un caractère défensiste, mais encore ont pour objectif de briser les cadres du régime capitaliste. Ils sont par exemple les mots d'ordre sur lesquels le Parti a mené et mène campagne

- une ASSEMBLEE UNIQUE ET SOUVERAINE, pas de SENAT, pas de PRES DENCE DE LA REPUBLICQUE
- REVOCABILITE DES ELUS A TOUT INSTANT. SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT, secret à partir de 18 ans. Représentation proportionnelle intégrale.
- LIBERTES D'EXPRESSION, d'ASSOCIATIONS, DE GREVE, misé à la disposition des organisations démocratiques, des moyens techniques et financiers nécessaires à l'exercice de ces libertés.
- A BAS LES LOIS SCHEERMAN-SCHULMAN-MOCH
- LIBERTE POUR TOUS LES PEUPLES COLONIAUX jusqu'à et y compris le droit de rompre avec la métropole.
- ELECTION DES MAGISTRATS pour un temps déterminé. CONSTITUTION DE TRIBUNAUX POPULAIRES - REVOCABILITE DES JUGES
- Remplacement de la Police et de l'armée actuelles par L'ARMEEMENT GENERAL DU PEUPLE. Les travailleurs et les fonctionnaires devant recevoir de la part des capitalistes leurs salaires normaux pendant leur service dans la MILICE POPULAIRE (garde civique)
- NATIONALISATION de la banque et industriel.
- CONTROLE DES OUVRIERS ET EMPLOYES SUR LA GESTION.

Notre objectif n'est pas "d'améliorer le régime capitaliste, mais de le détruire, aussi mettons nous en avant des revendications incompatibles avec la survie du régime capitaliste. Aussi nous montrons que seule l'initiative révolutionnaire est efficace pour les atteindre.